

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Eau #Investissements #Solutions

Lyon, 31 janvier 2023

Bilan 2022 des aides de l'agence de l'eau en Rhône-Alpes : ce qu'il faut retenir

131,3* M€ d'aides sur l'année dont 22 M€ pour mieux gérer les eaux de pluie

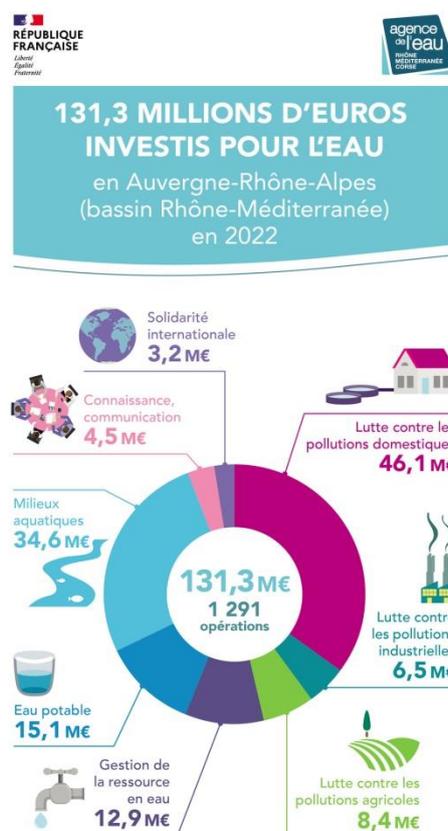
(* hors primes pour épuration)

En 2022, l'agence de l'eau a investi **131,3 M€** en Rhône-Alpes pour aider **1 291** projets portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent en France qui illustre une nouvelle fois l'importance des enjeux de l'eau dans le contexte du changement climatique. C'est pour cette raison que le Gouvernement avait accordé à l'agence de l'eau une autorisation de 22 M€ de dépenses supplémentaires qu'elle a notamment affectée à la gestion des eaux de pluie, à hauteur de 6 M€. Au cours de l'année 2022, l'agence a ainsi accompagné **204 projets** en Rhône-Alpes, en incitant les collectivités à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement pour les infiltrer directement dans le sol. Une solution pour éviter les pollutions dues aux débordements des systèmes d'assainissement, pour recharger les nappes souterraines et pour aider à limiter les îlots de chaleur urbains.

Les chiffres clés en 2022 en Rhône-Alpes

- **46,1 M€ d'aides** sont attribués à la **réduction des rejets de pollution domestique**, dont 31,7 M€ pour mieux collecter les eaux usées dans les réseaux d'assainissement et 14,4 M€ pour améliorer et fiabiliser leur traitement dans les stations d'épuration ;
- **34,6 M€ d'aides** bénéficient à la **restauration des milieux aquatiques** : renaturation des cours d'eau pour plus de la moitié des aides, mais également animation territoriale, préservation et restauration des zones humides et de la biodiversité ;
- **15,1 M€ d'aides** concernent **l'alimentation en eau potable**, essentiellement pour mettre en conformité les infrastructures des collectivités en zone de revitalisation rurale ;
- **12,9 M€ d'aides** vont à **une meilleure gestion quantitative de la ressource**, et en particulier aux travaux d'économie



d'eau, soit en réduisant les fuites des réseaux d'eau potable, soit en modernisant les dispositifs d'irrigation ou les process industriels ;

- **8,4 M€ et 6,5 M€ d'aides** contribuent respectivement à **réduire les pollutions agricoles et les pollutions industrielles** ;
- Enfin, **4,5 M€ d'aides** sont octroyés à **la connaissance et la communication** et **3,2 M€ à la solidarité internationale**.

Parmi les projets aidés fin 2022, des opérations remarquables pour mieux gérer les eaux pluviales et réduire les rejets de pollution :

RHONE Désimperméabiliser et végétaliser les cours de 3 collèges du Département

Le Département du Rhône s'engage dans une démarche innovante pour désimperméabiliser et végétaliser les cours des collèges. Trois établissements respectivement à l'Arbresle, Villefranche-sur-Saône et Condrieu, sont concernés par une nouvelle gestion des eaux de pluie à la source : ces eaux sont déconnectées des réseaux d'assainissement sur lesquelles elles sont raccordées, puis dirigées sur des espaces dans les cours préalablement désimperméabilisés, puis infiltrées dans le sol pour créer des « jardins de pluie » végétalisés. Les travaux permettront de déconnecter des réseaux d'assainissement une surface totale de 2,2 hectares. Une animation pédagogique sur le cycle de l'eau et l'usage des nouvelles cours accompagne ce projet. Pour cette opération, le Département du Rhône reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 1 M€**.

DROME Réduire les rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement de Valence

La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo souhaite réduire le volume d'eaux pluviales recueilli dans le réseau d'assainissement, afin de ne pas faire dysfonctionner la station d'épuration de Valence en cas de forte pluie, et ainsi éviter des débordements d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel. Elle saisit l'opportunité d'un aménagement rue de l'Isle pour déconnecter du réseau une surface de 1,8 hectare, et diriger les eaux des pluies les plus fréquentes dans des tranchées d'infiltration. Le surplus éventuel retournera au réseau. Pour cette opération, **l'agence de l'eau apporte une aide de 185 830 euros**.

AIN Nouvelle station de traitement des eaux usées à Saint-André-de-Corcy

La commune de Saint-André-de-Corcy, située sur le plateau de la Dombes, va construire une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 8 000 équivalents-habitants, qui pourra aussi traiter les effluents de la commune voisine de Saint-Marcel-en-Dombes. Les deux systèmes d'assainissement actuels ne sont plus conformes à la réglementation et la qualité des eaux de la Sereine et de la Brévonne est impactée par les rejets insuffisamment traités. Pour le remplacement des ouvrages dont l'un est identifié comme « point noirs » vis-à-vis du milieu naturel, la collectivité reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 1,1 M€**.

FOCUS SUR LA GESTION DES EAUX DE PLUIE EN RHONE-ALPES

Les sols imperméabilisés provoquent le ruissellement des eaux de pluie vers les réseaux d'assainissement. Lorsque ces réseaux sont unitaires, les eaux pluviales sont ainsi mélangées aux eaux usées et acheminées vers la station d'épuration. Cette surcharge d'eau peut faire déborder les systèmes d'assainissement qui déversent alors des eaux sales non traitées dans le milieu naturel. Pour réduire ces rejets de pollution par temps de pluie, accroître la recharge des nappes et lutter contre les îlots de chaleur en ville, l'agence de l'eau a **apporté 22 M€ d'aides en 2022 pour 204 projets menés en Rhône-Alpes dont :**

- **11,4 M€ pour améliorer l'assainissement dans les secteurs où le milieu naturel est le plus sensible** : séparation des eaux de pluie des eaux usées dans les canalisations, création de bassins d'orage, traitement des eaux au niveau des déversoirs d'orage, réduction des eaux claires parasites dans les réseaux ;
- **10,6 M€ pour déconnecter les eaux pluviales des réseaux et les infiltrer dans les sols** : création de fossés (ou noues) végétalisés, jardins de pluie, espaces verts décaissés, mise en œuvre d'enrobés drainants... Ces techniques de gestion à la source des eaux de pluie ont permis de déconnecter **50 hectares** des réseaux et contribuent également à recréer de la nature en ville et à lutter contre les îlots de chaleur urbains. Dans ce

cadre, l'agence de l'eau encourage notamment la désimperméabilisation et la végétalisation des cours des établissements scolaires. Ainsi, sur les 10,6 M€ d'aides attribués, ce sont **4,8 M€** qui ont été apportés **pour les cours d'école** et **5,8 M€** pour les opérations de déconnexion/infiltration sur d'autres espaces publics.

Depuis le début du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence en 2019, les aides pour améliorer la gestion des eaux pluviales s'élèvent à **86,6 M€ pour 629 projets** en Rhône-Alpes et sont en sensible progression ces deux dernières années.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Quentin Pechoux- 06 65 48 67 77 / quentin@plus2sens.com